



COMMUNIQUE DE PRESSE

Saint-Denis, le 21 mars 2025

Chikungunya: deux décès confirmés à La Réunion

La population appelée à mettre en œuvre les mesures de prévention efficaces

Le préfet de La Réunion et le directeur général de l'agence régionale de santé déplorent deux décès survenus la semaine dernière, en lien avec le chikungunya. Il s'agit de deux personnes âgées de 86 et 96 ans, dont une présentait des comorbidités. L'attribution de la cause des décès au chikungunya fait l'objet d'une analyse au sein d'une commission d'investigation, associant le médecin traitant, des infectiologues du CHU et de Santé Publique France. Ce nécessaire recours à plusieurs experts explique les délais entre le décès, l'imputabilité au chikungunya et sa déclaration par les autorités sanitaires.

Avec l'épidémie en cours, les autorités rappellent à l'ensemble de la population la nécessité de lutter contre la maladie en mettant en œuvre les mesures de prévention : éliminer tout ce qui peut contenir de l'eau autour de son domicile, se protéger des piqûres de moustiques et continuer à se protéger, même malade, et consulter un médecin en cas de symptômes.

Le 14 mars 2025, le niveau 4 du plan ORSEC a été déclenché par le préfet, sur proposition du directeur général de l'ARS, correspondant à une « épidémie de moyenne intensité ». Depuis le 23 août 2024, plus de 8 500 cas autochtones ont été recensés et 24 personnes ont été hospitalisées, dont trois cas sévères recensés. L'épidémie s'est accélérée ces dernières semaines et s'étend désormais à tout le territoire.

150 agents de lutte anti-vectorielle de l'ARS, complétés des effectifs des communes, sont mobilisés au quotidien pour mener des interventions de démoustication, indispensables contre la prolifération de moustiques. L'implication des communes et intercommunalités est essentielle pour soutenir ces actions. La population est encouragée à mettre en œuvre les gestes de prévention.

Dans son avis du 14 mars, la Haute Autorité de Santé recommande l'utilisation du vaccin *Ixchiq*, en priorité pour les personnes à risque de forme grave, n'ayant jamais eu d'infection au chikungunya : les personnes âgées de plus de 65 ans, celles ayant des comorbidités et les personnes de plus de 18 ans avec comorbidités. Les professionnels de la lutte anti-vectorielle pourront également en bénéficier, en raison d'un risque plus élevé de contamination. **L'ARS La Réunion**, en lien étroit avec le ministère de la Santé et de l'Accès aux soins, travaille à organiser l'accès à la vaccination des personnes prioritaires, dès le début du mois d'avril. Ces modalités feront l'objet d'une prochaine communication.